

**1213 - Voirie nationale - Hors contrats**

**Etudes relatives à la requalification de l'A35 dans  
la traversée de l'agglomération strasbourgeoise.  
Convention de partenariat et de financement.**

**Rapport n° CP/2014/322**

**Service gestionnaire :**  
Direction de la mobilité

**Résumé :**

Dans la suite des premières études réalisées entre 2004 et 2010 pour la requalification de l'A35 dans la traversée de l'agglomération strasbourgeoise, l'Etat associe la Région, le Département et la Communauté Urbaine de Strasbourg, pour approfondir les principes d'aménagement multimodal de l'A35, afin de proposer des scénarios contrastés permettant d'arbitrer les choix à mettre en oeuvre.

L'objectif est d'aboutir à une stratégie multimodale des déplacements et un scénario d'aménagement à la fin 2015, dans la perspective d'une enquête publique en 2018.

Le présent rapport a pour objet d'approuver la convention cadre régissant le partenariat technique et financier entre partenaires et permettant l'atteinte de l'objectif ci-dessus.

Plusieurs études ont déjà démontré que la structuration des déplacements, en étoile autour de Strasbourg, amènent de très forts flux routiers au droit de l'agglomération strasbourgeoise. L'artère autoroutière A35/A4, qui traverse l'agglomération concentre la majorité de la congestion et des nuisances associées nuisances (*bruit, pollution, ...*) et constitue ainsi un point de vigilance particulier pour l'Etat et les collectivités territoriales.

Une première phase d'études, conduite sur la période 2004-2010, a permis de définir un programme d'études initiales, qui a conduit aux résultats suivants :

- diagnostic territorial et potentiel d'aménagement ;
- étude de scénarios d'aménagement de l'infrastructure : au fil de l'eau, autoroute apaisée, transports collectifs renforcés, boulevard urbain ;
- intégration des orientations dans la révision du plan de déplacements urbains (PDU) et du plan de protection de l'atmosphère (PPA).

A la lumière de ces éléments et suite aux conclusions rendues par la mission des ingénieurs généraux Renvoisé et Panhaleux sur la problématique des déplacements dans l'agglomération et la périphérie strasbourgeoise, qui a notamment confirmé la nécessité d'une rocade autoroutière, l'Etat sollicite les trois autorités organisatrices (*Région, Département, CUS*) pour poursuivre les études engagées dans la perspective d'une requalification de l'actuelle A35/A4.

Cette étude doit dégager un scénario d'aménagement multimodal de l'A35, pouvant conduire à la préparation de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité (DUP), indispensable pour envisager un tel réaménagement.

En parallèle, ce nouveau programme doit répondre à trois enjeux majeurs :

- de santé publique, liée à la pollution de l'air dans l'agglomération ;
- d'économie : réponse aux besoins de déplacements urbains, mais aussi d'accessibilité à la métropole régionale ;
- de transition énergétique, pour favoriser la multimodalité dans un objectif d'efficacité et de sobriété énergétique.

#### Organisation et calendrier du projet :

Présidé par le Préfet de la région Alsace, un comité de pilotage se réunira deux fois par an, avec les présidents du Conseil Régional, du Conseil Général et de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Le comité technique pour sa part, animé par les représentants de l'Etat (*DREAL Alsace, DIR Est et DDT67*), associera les différents services en charge des questions de mobilité des trois cofinanceurs (*dont le PAT pour le Conseil Général*), ainsi que des partenaires externes comme la CCI, l'ADEUS, la CTS, la CTBR, etc.

L'ensemble des études d'opportunité devraient être réalisées courant 2014-2015, afin d'engager une concertation en 2016 et organiser les études préalables en 2017. L'enquête publique et la DUP devraient intervenir en 2018, pour permettre les études de projet en 2019-2020, avant réalisation des travaux.

L'Etat a toutefois rappelé son engagement, y compris dans le projet de convention annexée au présent rapport, de ne réaliser les travaux d'aménagement de la traversée autoroutière de Strasbourg, sur l'A35/A4 que postérieurement à la mise en service du GCO (*horizon 2020-2021*).

#### Financement du projet :

Le coût global des études, objet de la présente convention, est estimé à 500 000 € TTC.

A l'instar des études préalables, y compris celles relatives à l'aménagement multimodal de l'A351, il est proposé une répartition financière à 50-50 % entre l'Etat et les trois autorités organisatrices, à savoir :

- Etat : 50%, soit 250 000 € TTC ;
- Autorités organisatrices : 50% répartis en  $\frac{1}{3}$  chacune, soit :
  - o CUS : 16,67%, soit 83 334 € TTC ;
  - o Région : 16,66%, soit 83 333 € TTC ;
  - o **Département : 16,66%, soit 83 333 € TTC.**

Compte tenu du calendrier prévisionnel des études présenté par l'Etat, il est proposé de n'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette étude, qu'à partir de l'exercice budgétaire 2015.

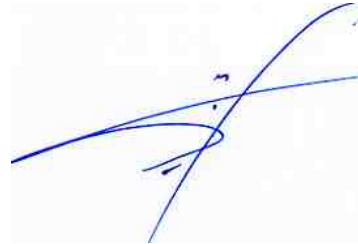
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente, sur proposition de son président :*

- *approuve le projet de convention de partenariat et de financement d'études pré-opérationnelles relatives à l'aménagement multimodal de l'A35/A4 dans Strasbourg, annexé au présent rapport ;*
- *confirme la participation financière du Conseil Général à 16,66% du coût estimé des études, plafonnés à 83 333 € TTC ;*
- *désigne le Président du Conseil Général pour siéger au comité de pilotage présidé par le Préfet de la Région Alsace.*

Strasbourg, le 22/04/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL